

## **POLITIQUE DE COMMANDITES**

### **OBJET**

Cette politique a pour but de définir et d'encadrer le processus d'évaluation des demandes de commandites adressées au conseil d'administration de la Corporation aquatique maskoutaine, tout en tenant de la mission, de la vision et des valeurs corporatives.

### **PRINCIPES**

Le conseil d'administration se préoccupe d'assurer un traitement juste et équitable des demandes de commandites. Dans son appréciation de toute demande, la Corporation aquatique maskoutaine se réserve le droit de refuser ou de moduler la remise de commandites en fonction des critères d'attribution.

La Corporation aquatique maskoutaine n'octroie aucune commandite à des individus, des commerces, des entreprises ou des institutions privées.

Seuls les organismes à but non-lucratif et les établissements scolaires de la commission scolaire de Saint-Hyacinthe et du territoire de la MRC des Maskoutains peuvent faire la demande.

La Corporation aquatique maskoutaine souhaite améliorer la qualité de vie des citoyens par le plaisir des activités aquatiques.

La Corporation aquatique maskoutaine souhaite promouvoir les saines habitudes de vie.

### **OBJECTIFS**

La présente politique vise l'atteinte des objectifs suivants:

- Soutenir les événements (loisir et sport) se déroulant sur le territoire de la Ville de Saint-Hyacinthe et le territoire de la MRC des Maskoutains;
- Promouvoir la mission et les valeurs de la Corporation aquatique maskoutaine;
- Favoriser une meilleure évaluation des demandes de commandites;
- Assurer un traitement juste et équitable par l'établissement de critères d'attribution;

## DÉFINITIONS

- **Commandite:** Une dépense qu'effectue la Corporation aquatique maskoutaine en échange d'une contrepartie d'affaires ou dans un effort de promotion.
- **Conseil d'administration:** Désigne les membres du conseil d'administration de la Corporation aquatique maskoutaine;
- **Local:** Désigne le territoire de la Ville de Saint-Hyacinthe;
- **Régional:** Désigne le territoire de la MRC des Maskoutains;
- **CAM:** Désigne la Corporation aquatique maskoutaine
- **OBNL:** Organisme à But Non-Lucratif

## DEMANDE DE COMMANDITES

Toute demande de commandite doit être accompagnée du formulaire dûment rempli prévu à cet effet disponible sur le site web, le site Facebook de la Corporation aquatique maskoutaine ainsi qu'à la réception. Le formulaire doit être adressé à la direction générale de la CAM. Une seule demande de commandite par année.

Les renseignements suivants doivent être bien indiqués:

- Les coordonnées complètes du demandeur et le nom du répondant;
- La commandite demandée;
- Une description détaillée de l'activité, la date et le lieu.

### Nature de la commandite

La commandite offerte par la CAM est exclusivement en service (non monétaire) selon l'une ou l'autre des options suivantes en fonction de l'événement:

- Une entrée familiale de deux adultes et deux enfants;
- Un livret de dix (10) entrées.

**Toute demande de commandite excédant la valeur monétaire de ces deux options doit être déposée au conseil d'administration.**

**FORMULAIRE - DEMANDE DE COMMANDITE  
CORPORATION AQUATIQUE MASKOUTAINE**

**COORDONNÉES DU DEMANDEUR**

**Nom du demandeur:**

---

**Nom du répondant:**

---

**Adresse du demandeur:**

---

**Téléphone du répondant:**

---

**Courriel du répondant:**

---

**DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ**

**Date:**

---

**Lieu:**

---

**Description de l'activité:**

---

---

---

---

---

**NATURE DE LA COMMANDITE DEMANDÉ**

- Entrée familiale - Deux (2) adultes et deux (2) enfants
- Livret de dix (10) entrées

<b>Signature:</b>	<b>Date:</b>
-------------------	--------------

Transmettre le formulaire par courrier électronique à [marie-claude.duguay@piscine.cam.ca](mailto:marie-claude.duguay@piscine.cam.ca)